



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 259-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.379

Déposée le : 07.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kohler (Meiringen, Les Verts) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Offensive solaire : étudier le potentiel du photovoltaïque le long des axes de transport

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'établir le potentiel pour les installations photovoltaïques sur les clôtures, les murs de soutènement et les parois anti-bruit le long des routes cantonales et des voies ferrées, en complément au rapport existant du Conseil fédéral intitulé « Etude de potentiel de production d'énergie photovoltaïque sur les parois anti-bruit le long des routes nationales et des voies ferrées » et
2. de créer les bases nécessaires pour qu'à l'instar de l'Office fédéral des routes, l'Office des ponts et chaussées puisse investir dans de telles infrastructures ou permettre à des tiers d'utiliser gratuitement les sites appropriés.

Développement :

Le Conseil fédéral a adopté un rapport qui fait état d'une puissance photovoltaïque nominale exploitable totale de 111 mégawatts le long des autoroutes et des voies ferrées. Le potentiel technique atteint même 499 mégawatts. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication prépare actuellement des modifications législatives destinées à mieux exploiter ce potentiel. Le réseau des routes cantonales bernoises s'étend sur plus de 2100 km et comprend de nombreux ouvrages d'art. Tout porte à croire que le potentiel pour des installations solaires est également très élevé le long de ces routes. La question doit être étudiée afin de rendre ce potentiel plus accessible au canton et à des tiers.

Aujourd'hui, les difficultés d'accès d'ordre topographique et l'importance des investissements à consentir ont une influence majeure sur la décision d'installer ou non une installation photovoltaïque sur une paroi anti-bruit, un mur de soutènement ou une clôture. Le Conseil fédéral veut

faire en sorte que le potentiel que présentent les parois anti-bruit soit mieux exploité. Dans le cadre de l'application du train de mesures sur le climat de l'administration fédérale, l'OFROU veut investir lui-même quelque 65 millions de francs. Ces investissements seront amortis sur la durée de vie des installations par le biais d'une réduction des dépenses liées à l'électricité. Dans les cas où l'OFROU ne pourrait pas utiliser lui-même l'électricité produite, il est prévu de mettre gratuitement les surfaces à disposition de tiers, comme c'est déjà le cas actuellement. Le canton peut procéder exactement de la même manière pour les routes cantonales. Par conséquent, il est nécessaire de préparer un crédit pour les installations dans lesquelles le canton est lui-même intéressé à investir car il peut faire usage lui-même de l'électricité produite.

Destinataire

– Grand Conseil